

À propos de la Déclaration *Dominus Jesus*

L'objectif de ces pages est de contribuer modestement à une lecture «clairvoyante» de la Déclaration *Dominus Jesus* (6/8/2000) de la Congrégation romaine pour la Doctrine de la foi. Il ne s'agit ni de justifier tous les propos de ce texte, ni de les critiquer systématiquement alors qu'ils peuvent éclairer et stimuler notre réflexion de chrétiens. À plusieurs reprises, le document invite à une véritable recherche théologique, notamment lorsqu'il s'agit d'approfondir la signification «d'autres expériences religieuses dans le plan salvifique de Dieu» (n° 14). C'est donc à une «réflexion critique», au sens positif de l'expression, que je voudrais me livrer.

Ces quelques remarques seront regroupées autour de trois parties:

- I. Une présentation globale du texte;
- II. le débat christologique;
- III. le débat ecclésiologique.

I. – Une présentation globale du texte

1. *Le contenu*

La présentation médiatique du document s'est souvent limitée aux questions œcuméniques qu'il soulève, soit essentiellement au chapitre IV intitulé «Unicité et unité de l'Église». Or, le seul titre de la Déclaration indique une perspective beaucoup plus large: «Déclaration *Dominus Jesus* sur l'unicité et l'universalité salvifique de Jésus Christ et de l'Église». Effectivement, la table des matières comporte six chapitres:

- I. La révélation de Jésus Christ complète et définitive,
- II. Le Logos incarné et le Saint-Esprit dans l'œuvre du Salut,
- III. Unicité et universalité du mystère salvifique de Jésus Christ,
- IV. Unicité et unité de l'Église,
- V. Église, Royaume de Dieu et Royaume du Christ,
- VI. L'Église et les religions face au salut.

Les questions d'ordre œcuménique ne constituent pas le cœur de la Déclaration: c'est plus fondamentalement «l'unicité et l'universalité du salut en Christ». Sur ce point, et sur les risques de «relativisme» que l'on constate à ce sujet, s'exprime un large consensus au sein des Églises chrétiennes. Les protestants ne sont pas les derniers à professer que le Christ est «l'unique Sauveur». Et selon l'avis autorisé du pasteur Konrad Raiser, Secrétaire général du Conseil œcuménique des Églises, «beaucoup de responsables de nos Églises partagent probablement une telle crainte (de relativisme)»¹. Il reste que, sur le plan méthodologique, il n'est pas très heureux d'avoir traité du relativisme contemporain, du dialogue interreligieux et de l'œcuménisme dans le même document, même si ces questions, en soi différentes, sont souvent liées.

2. *L'objectif*

Il est précisé dans le n° 3. «Cette déclaration est un exposé en raison de sa finalité. On n'entend pas y traiter organiquement la problématique de l'unicité et de l'universalité salvifique du mystère de Jésus-Christ et de l'Église, ni offrir des solutions à des questions théologiques librement disputées. On veut plutôt *exposer* une nouvelle fois la doctrine de la foi catholique sur ce point, en indiquant en même temps certains problèmes fondamentaux qui restent ouverts à d'ultérieurs *approfondissements*, et *réfuter* quelques opinions erronées ou ambiguës. Ainsi, la Déclaration reprend la doctrine enseignée dans de précédents documents du Magistère, pour proclamer à nouveau des vérités qui appartiennent au patrimoine de la foi de l'Église» (n° 3). Ce texte ne se veut donc pas un traité organique ni un document de recherche mais un rappel d'éléments importants bien que épars de la doctrine catholique.

3. *L'autorité du texte*

La Déclaration, signée par le cardinal Ratzinger et Mgr Bertone, respectivement préfet et secrétaire de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, émane de ladite Congrégation qui s'est prononcée à ce sujet en session plénière. Le document a été approuvé par le pape «avec science certaine et son autorité apostolique». Il l'a confirmé le 16 juin 2000 et en a ordonné la publication. Celle-ci adviendra le 6 août 2000.

1. Interview du journal *Le Monde* du 1/10/2000.

Ce texte a donc le poids théologique d'un exposé du Magistère romain «ordinaire», nettement moins important, par exemple, que celui d'une encyclique qui émane directement de l'évêque de Rome. Néanmoins, dans le cas présent, cet acte d'une congrégation romaine engage — c'est précisé — l'autorité du pape. La mention expresse «approuvé par le pape avec science certaine et son autorité apostolique» souligne l'engagement personnel de Jean-Paul II, au titre de son ministère spécifique, à l'égard d'un document de grande importance pour exprimer la foi catholique.

4. Portée et limites de cette Déclaration

Le document n'entend pas ouvrir de nouvelles perspectives, mais 1/ exposer, 2/ inviter aux approfondissements, 3/ réfuter.

Mgr Billé, président de la Conférence des Évêques de France, reconnaît qu'il s'agit là «d'un genre littéraire difficile»². Effectivement, le texte, selon un procédé accumulatif et déclaratoire, est composé de 102 citations qui relèvent de statuts fort différents: depuis les grands Conciles christologiques et les documents de Vatican II jusqu'à l'enseignement de Jean-Paul II, telle déclaration de la Curie romaine (*Mysterium ecclesiae*), telle notification concernant un livre de Leonardo Boff (1985), l'enseignement des Pères, l'opinion des théologiens. Bien évidemment, ces sources théologiques n'ont pas la même autorité, mais le texte n'en fait pas mention. De plus, il comporte peu de commentaires. Il procède plutôt par proclamations et injonctions.

Par ailleurs, vu son objectif, la Déclaration *Dominus Jesus* prend une tournure globale d'avertissement et de «mise au point». Les «mises en garde» sont fréquentes, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont sans fondement, mais l'esprit du texte s'en ressent fortement et aussi sa manière de s'exprimer. S'il est vrai qu'il ne s'oppose pas, sur le fond, aux déclarations de Vatican II, il s'en distingue nettement et négativement par le ton qu'il emploie, la technicité du langage, ses insistances, ses silences, ses appréciations critiques en termes de comparaison. Certains évêques ont relevé le ton péremptoire, tranchant, juridique de nombreux paragraphes. «Il est vrai, admet Mgr Doré, évêque de Strasbourg, que le style rédactionnel de ce document n'est pas tout à fait le même que celui des textes conciliaires. On y adopte assez souvent des formules du genre: 'Les fidèles sont tenus de professer que...'; 'on doit croire fermement que...'. Et l'évêque

2. *Église à Lyon* 16, 2000.

de Strasbourg reconnaît que «les questions de langage sont importantes»³.

Beaucoup de citations ne sont pas resituées dans le contexte qui les a suggérées et vu naître. Or, on sait que la même expression, la même affirmation, selon l'esprit qui les inspire et les circonstances qui les ont fait émerger peuvent conduire à des interprétations et à des réactions bien différentes. Cette question d'interprétation avait été évoquée par la déclaration *Mysterium ecclesiae*, citée plusieurs fois par *Dominus Jesus*⁴. La Déclaration semble, en bien des cas, négliger ces principes herméneutiques.

Enfin, la technicité du texte, sa subtilité, son extrême densité, son langage soigneusement rigoureux ont fait dire qu'il était d'abord destiné aux évêques et aux théologiens. Sans doute, en effet, était-ce trop ambitieux de déclarer qu'il s'adresse aussi «à tous les fidèles catholiques» (n° 3). Pour toutes ces raisons, on comprend l'avertissement du Cardinal Eyt, archevêque de Bordeaux: «Il est possible que la réception de ce document suscite un épisode délicat pour le Magistère»⁵. D'autant plus que la médiatisation intense de cette Déclaration s'est employée à relever et à orchestrer certaines de ses déficiences. Combien de personnes se livrent à des considérations sur son contenu sans en avoir lu la première ligne!

Tout ceci est de nature à alerter sur l'importance et les «lois» de la «Communication»: dans l'Église comme ailleurs, la «forme» constitue une donnée incontournable de la proclamation de la Bonne Nouvelle. Elle en fait partie «intégrante». Les bonnes intentions qui nous animent ne suffisent pas — loin s'en faut — à assurer la validité du message. L'expérience en est faite, une nouvelle fois, inexorablement! Pour preuve, l'écho très positif qu'a reçu l'encyclique *Ut unum sint* (sur l'Unité) de Jean-Paul II! Pour preuve, vis-à-vis de la Déclaration, les réactions gênées du Cardinal Cassidy, président du Conseil pontifical pour l'unité des Chrétiens qui semble être resté en dehors de la rédaction!⁶

Chacun s'exprime avec sa sensibilité, ses responsabilités, ses informations, et aussi en fonction de l'objectif qu'il poursuit. La curie romaine n'échappe pas à cette règle. C'est aussi à la lumière de ces principes qu'il faut comprendre les réactions indignées de

3. Journal *La Croix* du 6/9/2000, p. 6.

4. Voir *Doc. Cath.* 70 (1973).

5. À l'assemblée épiscopale de Lourdes (novembre 2000), Mgr Billé parle carrément de «non-réception» du document. Cf. *Doc. Cath.* 97 (2000) 1028.

6. Voir Journal *La Croix* du 27/9/2000.

nombreux protestants: «Ce qui me paraît grave dans le document *Dominus Jesus*, c'est l'absence presque totale de prise en compte du dialogue œcuménique depuis quarante ans. Comme s'ils n'avaient eu aucune influence sur l'activité de nos Églises»⁷. On semble ignorer quarante ans de travail œcuménique!

II. – Le débat christologique (Ch. I à III)

L'introduction (n^{os} 1-4) ne se contente pas de préciser l'objectif de la Déclaration. Elle en indique le fondement missionnaire: «Annoncer l'Évangile au monde entier» (n^o 1). Voilà pourquoi le dialogue interreligieux ne remplace pas «la *missio ad gentes*» (n^o 2). Voilà pourquoi l'annonce missionnaire ne saurait pactiser avec des «théories relativistes» aux expressions diverses, telles «le subjectivisme», «l'éclectisme» (n^o 4)...

L'enseignement christologique de ces chapitres trouvera, en quelque sorte, son point d'orgue dans le chapitre III, avec l'idée centrale que *Jésus Christ est l'unique Sauveur de tous les hommes*. Cet enseignement entend, de manière systématique, dénoncer les erreurs ou les dérives et rappeler la foi catholique.

1. *La révélation de Jésus-Christ complète et définitive*. Le texte relève, à cet égard, une «mentalité relativiste» qui soutient «le caractère limité, incomplet et imparfait de la révélation de Jésus Christ, qui complèterait la révélation présente dans les autres religions» (n^o 6). Cette position contredit une affirmation essentielle de la foi chrétienne selon laquelle «la révélation plénière et complète du mystère salvifique de Dieu se réalise en Jésus Christ» (n^o 6). Certes, Dieu se rend présent à l'humanité de multiples manières. La Déclaration mentionne à ce sujet les richesses spirituelles des diverses religions, notamment à travers les textes sacrés, mais en prenant soin de préciser que tous ces éléments positifs se reçoivent de l'unique mystère du Christ.

2. *Le Logos incarné et le Saint-Esprit dans l'œuvre du salut*. Certaines thèses consistent à séparer le Logos (le Verbe éternel) et Jésus-Christ. Or, pour la foi chrétienne, seul le Christ est la Parole éternelle, créatrice de Dieu. «*Le Logos est Dieu*» (Jn 1,1), en la personne de Jésus Christ, et non l'une des figures, parmi

7. Le pasteur Konrad Raiser, dans le journal *Le Monde* du 1/10/2000.

d'autres (Bouddha, Mohammed...) du mystère de Dieu. «Il est contraire à la foi chrétienne d'introduire une quelconque séparation entre le Verbe et Jésus-Christ» (n° 9). Le texte insiste: «Il est donc contraire à la foi catholique de séparer l'action salvifique du Logos en tant que tel de celle du Verbe fait chair» (n° 10).

Également, quel que soit le souci de donner au salut un caractère plus universel, on ne peut séparer le mystère du Christ (le Verbe incarné) et le mystère de l'Esprit. Certes, «l'Esprit souffle où Il veut», y compris bien au-delà des frontières visibles des Églises. Mais Il «n'agit pas à côté ou en dehors du Christ» (n° 12). Le Christ et l'Esprit sont indissociables. Et le chapitre II se termine sur une formule trinitaire, empruntée à l'encyclique *Redemptoris missio*: «Les hommes ne peuvent donc entrer en communion avec Dieu que par le Christ sous l'action de l'Esprit».

3. *Unicité et universalité du mystère salvifique de Jésus-Christ.* Ce point central de la foi chrétienne est parfois nié. Certains seraient tentés de considérer l'Évangile comme un chemin parmi d'autres. «On peut et on doit dire que Jésus-Christ a une fonction unique et singulière pour le genre humain et pour son histoire; cette fonction lui est propre, elle est exclusive, universelle et absolue». Ces adjectifs sont répétés dans le texte: «caractère unique», «portée absolue et universelle» (n° 15). Et la Déclaration de citer la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*: «L'Église croit aussi que la clé, le centre et la fin de toute histoire humaine se trouve en son Seigneur et Maître» (*GS* 10, 2).

Remarques

Ces chapitres réfutent des erreurs et réaffirment la foi non seulement catholique mais chrétienne. Les erreurs visées touchent des réalités à la fois sociologiques et plus directement théologiques. Le relativisme, le subjectivisme, l'éclectisme constituent un phénomène *socio-culturel*, très répandu dans le monde occidental et ailleurs, reconnaissons-le. Le pluralisme *religieux*, largement répandu aujourd'hui en Occident, est typique des religions asiatiques, et l'on peut penser que la Déclaration vise spécialement certains courants théologiques de ces régions, en Inde ou ailleurs.

Évidemment, le texte excessivement dense et concis ne permet pas des développements, combien nécessaires à l'approfondissement de ces questions majeures pour la foi chrétienne. On ne peut qu'être d'accord avec la Déclaration lorsqu'elle souligne que

«la recherche théologique trouve dans cette réflexion un vaste champ de travail» (n° 14). Les questions aujourd'hui sont *radicales* dans notre société sécularisée et pluraliste, et il serait temps que les différentes confessions chrétiennes ne s'enlisent pas dans des problèmes institutionnels ou secondaires, mais joignent leurs richesses et leurs efforts pour tenter de relever ces importants et communs défis.

III. – Le débat ecclésiologique (Ch. IV à VI)

Cette deuxième partie (si l'on peut ainsi parler) est composée de trois chapitres: «Unicité et unité de l'Église; Église, Royaume de Dieu et Royaume du Christ; L'Église et les religions face au salut». C'est le *chapitre IV qui retiendra surtout notre attention*, et pour plusieurs raisons:

— il a des implications œcuméniques évidentes, et l'œcuménisme est une cause importante, sinon majeure des Églises;

— il a été très médiatisé et a irrité beaucoup de monde, y compris parmi les catholiques.

Le paragraphe 16 constitue comme une charnière entre les deux débats, christologique et ecclésiologique. Simultanément, il justifie la démarche œcuménique. Le Christ «un» implique une Église «une». «Un seul Christ, un seul corps». L'expression «Christ total», formulée par St Augustin, souligne que le Christ et l'Église ne constituent «qu'un seul Christ». Le théologien réformé J. Moltmann la prend en considération. À noter cependant que si le Christ est la tête et le corps, l'Église n'est pas la tête, comme le rappelle Moltmann⁸.

1. Unicité et unité de l'Église (ch. IV)

Les difficultés œcuméniques vont ici apparaître. Elles se cristallisent autour de deux expressions: «*subsistit in*» et «*communautés ecclésiales*». Il convient d'approfondir les deux questions ainsi posées.

a. L'Église du Christ «*subsistit*» dans l'Église catholique, c'est-à-dire existe, est présente, se réalise, demeure dans l'Église

8. Cf. MOLTSMANN J., *L'Église dans la force de l'Esprit*, Paris, Cerf, 1980, p. 101.

catholique (*LG* 8). Ce verbe «*subsistit*» (et non le substantif subsistance) a été choisi — les débats le prouvent, et les témoins l'affirment — pour éviter de dire que l'Église catholique s'identifie purement et simplement à l'Église du Christ. «*Subsiste*» et non «*est*». Le «*subsistit*» figure également dans le décret sur l'Œcuménisme (n° 4) et dans celui sur la Liberté religieuse (n° 1).

Le commentaire de Mgr Philips, professeur de l'Université catholique de Louvain et secrétaire général de la commission théologique du Concile mérite attention: «Il est à présumer que l'expression latine '*subsistit in*' fera couler beaucoup d'encre. Nous serions tentés de traduire: c'est là que nous trouvons l'Église du Christ dans toute sa plénitude et sa force... La suite du texte fournit d'ailleurs de plus amples explications. En dehors de l'Église catholique, il existe plusieurs éléments de sanctification et de vérité, appartenant réellement à l'ordre de la grâce et du salut... Les deux thèses avancées ici semblent de prime abord inconciliables: l'Église romaine se considère comme la seule vraie Église du Christ, et d'autre part elle ne nie d'aucune façon l'existence ni l'efficacité salvifique d'éléments ecclésiaux en dehors de son sein»⁹. Les deux affirmations empêchent de parler d'identification entre Église du Christ et Église catholique comme on le disait naguère, et d'autant moins que «bien des éléments nombreux de sanctification et de vérité subsistent hors de ses structures, éléments qui (appartiennent) à l'Église du Christ» (*LG* 8). Le père Congar suggère une clef d'interprétation: «L'Église du Christ et des apôtres existe dans l'Église catholique et cependant, elle ne s'y réduit pas».

Ainsi le «*subsistit in*» permet d'évoquer «la plénitude de grâce et de vérité confiée à l'Église catholique» (*UR* 3), mais sans préjuger, bien sûr, de la qualité évangélique de ses membres, et sans oublier la longue marche qui la conduit à son achèvement eschatologique.

La Déclaration *Dominus Jesus* durcit ces affirmations. Deux formules peuvent faire difficulté: «L'Église du Christ continue à exister en plénitude dans la seule Église catholique» (n° 16), alors que Vatican II ne parle que de «plénitude confiée à l'Église catholique», une expression à rattacher à la formule: «C'est par la seule Église catholique du Christ... que peut s'obtenir toute plénitude des *moyens* de salut» (*UR* 3). La nuance a son importance.

9. PHILIPS G., *L'Église et son mystère au II^e Concile du Vatican*, Paris, Desclée, 1967, t. 1, p. 119.

D'autre part, le texte romain considère, dans la note 56, qu'en dehors de l'unique Église du Christ «existent seulement des *elementa Ecclesiae* qui... conduisent vers l'Église catholique». On semble aller ici dans la direction d'une assimilation de l'Église catholique à l'Église du Christ, ce que ne dit pas exactement le «*subsistit in*» de Vatican II. Ceci apparaîtrait plus clairement si la Déclaration avait eu soin de citer cette affirmation suggestive et fort œcuménique du Concile: «Tout cela, qui provient du Christ et conduit à lui, appartient de droit à l'unique Église du Christ» (UR 3).

b. Des remarques analogues peuvent être faites à propos de l'expression «*communautés ecclésiales*». Paradoxalement, cette expression a été proposée au Concile par les observateurs non-catholiques. Ils voulaient ainsi souligner que leurs communautés avaient un réel contenu ecclésial. Dans le document romain, la formule est reprise, mais d'une tout autre manière, c'est-à-dire sous un mode négatif, pour rappeler les «manques» objectifs de certaines communautés ecclésiales (succession apostolique historique, épiscopat, eucharistie valide). L'affirmation que ces communautés ecclésiales «ne sont pas des Églises au sens propre» (n° 17) ne se trouve pas dans Vatican II et fait, semble-t-il, dans la Déclaration sa première apparition. En tout état de cause, au-delà de ces questions linguistiques subtiles, le langage courant continuera de parler des «Églises» de la Réforme.

Ces ajustements de la pensée théologique et le ton employé pour en rendre compte ne peuvent qu'apparaître «irrecevables» pour des chrétiens non-catholiques. Ils seront perçus par beaucoup comme une sorte d'auto-justification de l'Église catholique, alors que toute la première partie du document insiste sur l'initiative toute gratuite de l'Unique Sauveur. De ce point de vue, les deux grandes parties (christologique et ecclésiologique) semblent souffrir d'un réel défaut d'articulation. Déjà, on pourrait faire remarquer que l'encyclique *Ut unum sint* de Jean-Paul II se démarque du langage de la Déclaration lorsqu'elle parle, dans le même membre de phrase «des Églises et Communautés issues de la Réforme» (n° 65). Antérieurement et dans le même sens, Vatican II, à l'inverse de la Déclaration (n° 16), n'a pas voulu forcément appliquer l'expression «communautés ecclésiales» aux Églises de la Réforme. Dans l'enseignement conciliaire, les deux expressions «Églises et communautés ecclésiales» sont conjointes (UR 4; 19).

On sera aussi attentif aux critiques des protestants. Ainsi, le Conseil national de l'Église réformée de France, dans sa session

des 23 et 24 septembre 2000: «L'article premier de notre Discipline affirme 'qu'aucune Église particulière ne peut prétendre délimiter l'Église de Jésus-Christ'. Et tout en affirmant leur désir de poursuivre la démarche œcuménique, les Églises de la réforme regrettent que des Églises se préoccupent ainsi de 'préciser leurs frontières...' et se crispent sur des identités»¹⁰. Dans le même temps, on peut noter la récente position russe: «L'Église orthodoxe est l'Église une, sainte, catholique et apostolique»¹¹.

On se trouve ainsi assez loin du contexte d'ouverture de Vatican II et du climat œcuménique de l'encyclique de Jean-Paul II *Ut unum sint*. Il s'agissait alors de «dialogue» (*UR* 22) et de «la joie» pour des frères séparés de regarder ensemble vers le Christ comme source et centre de la communion ecclésiale (*UR* 20).

De son côté, le pape écrivait: «Nous avons conscience d'avoir reçu beaucoup du témoignage, des recherches et même de la manière dont ont été soulignés et vécus par les autres Églises et Communautés ecclésiales certains biens communs aux chrétiens» (n° 87). Il sollicitait, avec humilité, la réflexion et l'aide des frères non-catholiques. La Déclaration reflète une tout autre approche de la question œcuménique (en cinq ans d'intervalle). Et cela ne va pas de soi de considérer avec Jean-Paul II qu'une même «passion œcuménique» anime tous ces documents, lorsqu'émergent des objectifs, des accentuations, des demandes, des langages aussi différents!

2. *Église, Royaume de Dieu et Royaume du Christ* (ch. V)

De ce bref chapitre V, on peut dégager quelques idées-force

a. D'abord le rappel de la «sacramentalité» de l'Église, signe et moyen, signe et instrument du Royaume. On sait que Vatican II fait une place de choix à cette notion, dès le premier paragraphe de la constitution dogmatique *Lumen Gentium*. D'une certaine façon, elle traversera toute l'ecclésiologie conciliaire¹².

b. les risques des conceptions «régno-centriques», délibérément centrées sur la notion de «Royaume»:

— on garde le silence sur la personne du Christ au profit de «l'unique réalité divine, quel que soit son nom» (n° 19);

10. Michel Bertrand, pasteur et Président du conseil national de l'Église réformée de France.

11. S.O.P. (Service orthodoxe de presse), n° 251, sept. 2000, p. 4.

12. Voir *LG* 1; 9; 48; 59; *GS* 42; 45; *SC* 5; 26; *AG* 1; 5.

— on se tait sur le mystère de la rédemption au profit du mystère de la création, plus facilement compréhensible par ceux qui n'ont pas la foi chrétienne;

— on gomme la notion de «moyen» ou «d'instrument» au profit du «signe»¹³.

Ce que remet en cause la Déclaration sur ces divers points, c'est la séparation qui s'établit entre trois réalités indissociables: le Royaume de Dieu, la personne du Christ et l'Église elle-même.

3. *L'Église et les religions face au salut (ch. VI)*

Ce chapitre invite à «tenir ensemble ces deux vérités, à savoir la possibilité réelle du salut dans le Christ pour tous les hommes et la nécessité de l'Église pour le salut» (n° 20). Cette articulation n'est pas facile et doit faire l'objet de nouvelles recherches, car ces deux vérités doivent être considérées dans leur rapport fécond. L'unicité et l'universalité salvifiques de Jésus et de l'Église, pour les chrétiens, donnent à la rencontre interreligieuse ses meilleures justifications, en fondent la nécessité, l'invitent au respect, à la rencontre, au dialogue et à la conversion mutuelle. S'engager dans le dialogue interreligieux n'est finalement rien d'autre que se mettre au service de cette relation du Christ avec l'humanité entière.

On conviendra que l'accueil du salut par les hommes n'exige pas une appartenance explicite à l'Église. Combien de milliards de nos frères en seraient exclus! C'est d'ailleurs ce que rappelle, pour sa part, *Dominus Jesus* aux n°s 12, 19, 20. Pour autant, on ne peut pas dire: «toutes les religions se valent» (n° 22), et l'annonce missionnaire garde son caractère d'urgence: «La certitude de la volonté salvifique universelle de Dieu n'atténue pas mais augmente le devoir et l'urgence d'annoncer le salut et la conversion au Seigneur Jésus-Christ» (n° 22).

Comment affirmer, toutefois, «la nécessité de l'Église pour le salut» alors que de nombreux hommes «ne sont pas formellement et visiblement membres de l'Église»? À la suite de l'encyclique *Redemptoris missio*, la Déclaration romaine s'en tient à une «relation mystérieuse avec l'Église» (n° 20). Sans doute pourrait-on parler, non plus — comme dans un certain passé — d'appartenance explicite à l'Église, mais de lien «de communion» avec les disciples

13. La Déclaration s'en tient aux risques d'une conception unilatérale du Royaume de Dieu, mais on ne peut oublier que ce débat sur la sacramentalité est largement présent dans le dialogue œcuménique avec nos frères protestants.

du Christ, témoins et serviteurs de ce Royaume d'Amour qui vient, grâce à l'Esprit Saint.

En dépit des sérieuses critiques qu'on peut faire au document romain, tant au niveau de son esprit, du ton utilisé, que de ses choix méthodologiques, les perspectives centrales de la Déclaration sont suffisamment larges et fondamentales pour susciter rencontres, dialogues, échanges constructifs et avancée commune vers le Seigneur qui nous attend!

B-31000 Toulouse

Jean RIGAL

Impasse de la Préfecture

Professeur honoraire d'ecclésiologie

Sommaire. — La publication de ce document (le 6/8/2000) a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il émane de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Il a été approuvé par le pape «avec science certaine et son autorité apostolique». La présentation médiatique de la Déclaration s'est souvent limitée aux questions œcuméniques qu'il soulève. Or, le seul titre de ce texte indique une perspective beaucoup plus large: «Déclaration *Dominus Jesus* sur l'unicité salvifique de Jésus Christ et de l'Église». L'opportunité de ces réflexions, qui mettent en garde notamment sur les risques de «relativisme», ne saurait être remise en cause. Par contre, beaucoup ont été irrités, à juste titre, par l'esprit de la Déclaration, le ton utilisé, ses choix méthodologiques. Il est hautement souhaitable que ce document, en dépit de ses réelles difficultés de «réception», suscite rencontres, dialogues, et avancée commune vers le Seigneur qui nous attend.

Summary. — The recently published Declaration *Dominus Jesus* (6/8/2000) has already been much written about. Drafted by the Congregation for the Doctrine of the Faith, it has been approved by the Pope's unquestionable science and apostolic authority. The media coverage of the document has been mainly concerned with the ecumenical questions it raises; yet, the very title suggests a much larger intent: it concerns the salvific uniqueness of Jesus Christ and of the Church. The validity of its arguments which caution us more particularly against the risk of relativism can hardly be contested. On the other hand, many of us have felt irritated, rightfully it would seem, by the spirit of the Declaration, its style, its methodological choices. It is to be wished that this document, in spite of the very real difficulties of assent it raises, might pave the way for new meetings and dialogues on our path toward a common encounter with the Lord who awaits us.